SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	:	Turbo oxybrite
Code du produit	:	108975E
Utilisation de la substance/du mélange	:	Agent de blanchiment
Type de substance	:	Mélange
		Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
Information pour la dilution du produit	:	Aucune information de dilution fournie

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Renforçateur de lavage (avec dégagement gazeux).. Procédé automatique
Restrictions d'emploi recommandées	:	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	ECOLAB Snc CS 70107 – 23, avenue Aristide Briand 94110, ARCUEIL France Cedex 01 49 69 65 00 cs.Support-Admin@ecolab.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	03 26 68 55 11
Numéro téléphonique du centre anti-poison	:	03 83 22 50 50 (Nancy) / 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Date de Compilation/Révision	:	08.01.2016
Version	:	2.0

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides comburants, Catégorie 2	H272
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302
Corrosion cutanée, Catégorie 1A	H314
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3, Système respiratoire	H335

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

C; CORROSIF	R07
O; COMBURANT	R20/22
La classification de ce produit est basée sur le pH extrême (en conformité avec la législation européenne).	R35
	R37

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence :

Prévention:

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P220	Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles.
P221	Prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P303 + P361 + P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
Peroxyde d'hydrogène
Acide acétique
Acide peracétique

2.3 Autres dangers

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No REACH	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1 231-765-0 01-2119485845-22	C-O-Xn; R35-R20/22-R05-R08	Nota B Liquides comburants Catégorie 1; H271 Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Toxicité aiguë Catégorie 4; H332 Corrosion cutanée Catégorie 1A; H314	>= 30 - < 35
Acide acétique	64-19-7 200-580-7 01-2119475328-30	C; R10-R35	Nota B Liquides inflammables Catégorie 3; H226 Corrosion cutanée Catégorie 1A; H314	>= 2.5 - < 5
Acide peracétique	79-21-0 201-186-8	Xn-C-N-O-Xi; R07-R10-R20-R21-R22-R35-R37-R50	Liquides inflammables Catégorie 3; H226 Peroxydes organiques Type D; H242 Toxicité aiguë Catégorie 4; H302 Toxicité aiguë Catégorie 4; H332 Toxicité aiguë Catégorie 4; H312 Corrosion cutanée Catégorie 1A; H314 Toxicité aiguë pour le milieu aquatique Catégorie 1; H400 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique Catégorie 3; H335	>= 1 - < 2.5

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux	:	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas de contact avec la peau	:	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Utilisez un savon doux, si disponible. Laver les vêtements avant de les remettre. Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas d'ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
En cas d'inhalation	:	Transférer la personne à l'air frais. Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir section 11 pour plus d'informations concernant les effets sur la santé et les symptômes.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Équipement de protection spécial pour les pompiers Oxydant. Le contact avec d'autres matières peut provoquer un feu. Matière comburante pouvant réagir facilement avec d'autres matières, surtout si elle est chauffée.
Produits de combustion dangereux	:	Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de soufre Oxydes de phosphore

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection.
Autres informations	:	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes	:	Assurer une ventilation adéquate. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Éviter l'inhalation, l'ingestion et le contact avec la peau et les yeux. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. S'assurer que le nettoyage est effectué uniquement par un personnel qualifié Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Conseil pour les secouristes	:	Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas laisser entrer en contact avec le sol, les eaux de surface ou souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.Ne jamais récupérer les acides ou les bases renversées ou les fuites avec de la sciure, des copeaux de bois ou des matériaux similaires.Isoler le déchet en évitant de le laisser en contact avec des matières incompatibles. En cas de petit déversement, contenir avec du sable ou de la vermiculite, et diluer le produit retenu au minimum 10 fois avec de l'eau. Transférer dans un container dont la partie supérieure est ouverte, puis emmener vers une zone sécurisée pour neutralisation* / élimination. En cas de déversement important, contenir le produit déversé et évacuer la zone. Rester éloigné jusqu'à ce que la réaction se stabilise, puis collecter pour élimination. L'obtention de l'accord des autorités ou de la compagnie des eaux locales doit être obtenu s'il est envisagé de rejeter dans les égouts. * Neutralisation : une fois dilué, neutraliser avec un alcali approprié comme le bicarbonate de sodium.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.
Équipement de protection individuel, voir section 8.
Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne pas ingérer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore.
Mesures d'hygiène	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des agents réducteurs. Conserver à l'écart des bases fortes. Tenir éloigné de toute matière combustible. Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Entreposer dans des conteneurs appropriés bien étiquetés. Selon l'évolution des gaz, les conteneurs insuffisamment aérés peuvent éclater sous l'effet de la pression. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Température de stockage	:	5 °C à 40 °C
Matériel d'emballage	:	Matière appropriée: Matière plastique, y compris matière plastique expansée Matière non-appropriée: Aluminium, Acier doux

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	:	Renforçateur de lavage (avec dégagement gazeux).. Procédé automatique

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	VME	1 ppm 1.5 mg/m3	FR VLE
Acide acétique	64-19-7	VLCT (VLE)	10 ppm 25 mg/m3	FR VLE

DNEL

Peroxyde d'hydrogène	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: court terme - local Valeur: 3 mg/m3
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

		Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 1.4 mg/m3
peracetic acid	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.6 mg/m3
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.6 mg/m3
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0.6 mg/m3
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 0.6 mg/m3
		Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 0.12
		Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 0.6 mg/m3
		Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets systémiques Valeur: 0.6 mg/m3
		Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0.6 mg/m3
		Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Aigu - effets locaux Valeur: 0.3 mg/m3

PNEC

peracetic acid	:	Eau douce Valeur: 0.000224 mg/l
		Sédiment d'eau douce Valeur: 0.00018 mg/kg
		Eau Valeur: 0.051 mg/l

		Sol Valeur: 0.32 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures techniques appropriées

Mesures d'ordre technique : Système efficace de ventilation par aspiration. Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation. Fournir les équipements nécessaires permettant de rincer ou laver abondamment les yeux et le corps rapidement en cas de contact ou de projection.

Protection des yeux/du visage (EN 166) : Lunettes de sécurité à protection intégrale
Écran facial

Protection des mains (EN 374) : Mesures de prévention recommandées pour la protection de la peau
Gants
Caoutchouc nitrile
caoutchouc butyle
Délai de résistance à la perméation: 1 - 4 heures
Consult PPE manufacturer for the appropriate glove thickness (depending on the type of gloves and its intended use). Consulter les fabriquants d'EPI afin de déterminer l'épaisseur des gants (dépend du type de gants et de l'utilisation qui en est faite).

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Protection de la peau et du corps (EN 14605) : Equipement de protection personnelle comprenant: gants de protection adaptés, lunettes de sécurité avec protections latérales et vêtements de protection

Protection respiratoire (EN 143, 14387) : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Mettre en place une cuve de rétention dans la zone de stockage des cuves

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : Incolore

Odeur	:	de vinaigre
pH	:	0.7 - 1.0, 100 %
Point d'éclair	:	Non applicable
Seuil olfactif	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Point de fusion/point de congélation	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Taux d'évaporation	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Pression de vapeur	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Densité de vapeur relative	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Densité relative	:	1.1 - 1.14
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Température d'auto-inflammabilité	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Décomposition thermique	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Viscosité, cinématique	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Propriétés explosives	:	Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges
Propriétés comburantes	:	oui

9.2 Autres informations

Non applicable et/ou non concerné pour les mélanges

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Ne pas mélanger avec un agent de blanchiment ou à d'autres produits chlorés - dégagera le gaz de chlore.

10.4 Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.
Exposition au soleil.

10.5 Matières incompatibles

Bases
Matières organiques
Aluminium
Acier doux

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
Oxydes de soufre
Oxydes de phosphore

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables	:	Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Toxicité

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë : 1,546 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	4 h Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 2,000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Cancérogénicité	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Effets sur la reproduction	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Tératogénicité	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.
Toxicité par aspiration	:	Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

Composants

Toxicité aiguë par voie orale	:	Peroxyde d'hydrogène DL50 Rat: 486 mg/kg Acide acétique DL50 Rat: 3,310 mg/kg Acide peracétique DL50 Rat: 1,634 mg/kg

Composants

Toxicité aiguë par inhalation	:	Acide acétique 4 h CL50 Rat: > 40 mg/l Acide peracétique 4 h CL50 Rat: 4.080 mg/l

Composants

Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Acide peracétique DL50 Rat: 1,012 mg/kg

Effets potentiels sur la santé

Yeux	:	Provoque des lésions oculaires graves.
Peau	:	Provoque des brûlures graves de la peau.
Ingestion	:	Nocif en cas d'ingestion. Provoque des brûlures de l'appareil digestif.
Inhalation	:	Peut irriter le système respiratoire. Peut provoquer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.
Exposition chronique	:	Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Expérience de l'exposition humaine

Contact avec les yeux	:	Rougeur, Douleur, Corrosion
Contact avec la peau	:	Rougeur, Douleur, Corrosion
Ingestion	:	Corrosion, Douleur abdominale
Inhalation	:	Irritation respiratoire, Toux

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Effets sur l'environnement	:	Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Produit

Toxicité pour les poissons	:	Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	:	Donnée non disponible
Toxicité pour les algues	:	Donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons	:	Acide acétique 96 h CL50: 75 mg/l Acide peracétique 96 h CL50: 0.8 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques.	:	Acide peracétique 48 h CE50: 0.73 mg/l

Composants

Toxicité pour les algues	:	Peroxyde d'hydrogène 72 h CE50: 1.38 mg/l Acide peracétique 72 h CE50: 0.7 mg/l

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit

Biodégradabilité	:	Les tensio-actifs contenus dans ce produit sont en accord avec les exigences du Règlement detergent 648/2004/CE.

Composants

Biodégradabilité	:	Peroxyde d'hydrogène Résultat: Non applicable - inorganique Acide acétique Résultat: Facilement biodégradable. Acide peracétique Résultat: Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit

Evaluation	:	Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0.1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Éliminer conformément aux Directives Européennes sur les déchets et les déchets dangereux.Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	:	Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Emballages contaminés	:	Eliminer comme produit non utilisé. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer conformément aux règlements municipaux, fédéraux, provinciaux ou nationaux
Le code européen des déchets	:	200114* - acides

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'expéditeur est responsable de s'assurer que l'emballage, l'étiquetage, et les inscriptions sont conformes au mode de transport sélectionné.

Transport par route (ADR/ADN/RID)

14.1 Numéro ONU	:	3149
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	5.1 (8)
14.4 Groupe d'emballage	:	II
14.5 Dangers pour l'environnement	:	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Aucun(e)

Transport aérien (IATA)

14.1 Numéro ONU	:	3149
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixture stabilized
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	5.1 (8)
14.4 Groupe d'emballage	:	II

14.5 Dangers pour l'environnement	:	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Aucun(e)

Transport maritime (IMDG/IMO)

14.1 Numéro ONU	:	3149
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	5.1 (8)
14.4 Groupe d'emballage	:	II
14.5 Dangers pour l'environnement	:	non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Aucun(e)
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	:	Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 30 % et plus: Agents de blanchiment oxygénés

Réglementation nationale

Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France): Non applicable

Nomenclature des installations classées (Loi 76/663 modifiée): 4441

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour phrases R

R05	Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.
R07	Peut provoquer un incendie.
R08	Risque d'incendie au contact de matières combustibles.
R10	Inflammable.
R20	Nocif en cas d'inhalation.
R20/22	Nocif en cas d'inhalation et d'ingestion.
R21	Nocif en cas de contact avec la peau.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R35	Provoque de graves brûlures.
R37	Irritant pour l'appareil respiratoire.

R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour phrase H

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

(Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISO - Organisation internationale de normalisation; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; DSL - Liste nationale des substances (Canada); KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); AICS - Inventaire australien des substances chimiques; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire

Préparé par : Regulatory Affairs

Les nombres figurant dans les FDS utilisent le format 1,000,000 = 1 million et 1,000 = Mille. 0.1=1 dixième et 0.001 1 millième.

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

ANNEXE : SCENARIOS D'EXPOSITION

DPD+ Substances
:

Les substances suivantes sont les substances principales qui contribuent au scénario d'exposition du mélange selon les règles DPD+ :

Voie	**Substance**	**No.-CAS**	**No.-EINECS**
Ingestion	Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	231-765-0
Inhalation	Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	231-765-0
Dermale	Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	231-765-0
Yeux	Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	231-765-0
environnement aquatique	Acide peracétique	79-21-0	201-186-8

Propriétés physiques DPD+ Substances

Substance	**Pression de vapeur**	**Hydrosolubilité**	**Pow**	Masse molaire
Peroxyde d'hydrogène	2.99 hPa	100 g/l	0.0269	34.01 g/mol
Acide peracétique	0.217 Pa			76.0 g/mol

Pour calculer si, en tant qu'utilisateur aval, vos conditions opératoires et mesures de gestion des risques sont sûres, merci de calculer votre facteur de risque sur le site web mentionné ci-dessous :

www.ecetoc.org/tra

Titre court du scénario d'exposition : **Renforçateur de lavage (avec dégagement gazeux).. Procédé automatique**

Descripteurs d'utilisation

Groupes d'utilisateurs principaux	:	Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels
Secteurs d'utilisation finale	:	**SU3:** Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels
Catégories de processus	:	**PROC2:** Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée **PROC8b:** Transfert de substance ou de préparation (chargement/ déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
Catégories de produit chimique	:	**PC35:** Produits de lavage et de nettoyage (y compris pro-duits à base de solvants)
Catégories de rejet dans l'environnement	:	**ERC4:** Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles